

# SMCP

Société Anonyme

49, rue Etienne Marcel

75001 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 11 juin 2026 – 21<sup>ème</sup> résolution

**Grant Thornton**

*Membre Français de Grant Thornton International*

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

S.A.S. au capital de 2 271 184 €  
632 013 843 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

**Deloitte & Associés**

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## SMCP

Société Anonyme

49, rue Etienne Marcel

75001 Paris

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 11 juin 2026 – 21<sup>ème</sup> résolution

---

A l'Assemblée générale de la société SMCP,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 mai 2026

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**

*Membre français de Grant Thornton International*

 *Lionel Cudey*

Lionel CUDEY

**Deloitte & Associés**

 *Benedicte Sabadie*

Bénédicte SABADIE